



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse



Formation de Tuteur Référent 2012-2013

Important : Cette plaquette peut être actualisée d'informations complémentaires tout au long de la période d'inscription.

Par conséquent, nous vous invitons à la consulter régulièrement sur notre site Internet (www.irts-pacacorse.com) et vous prions de bien vouloir vous assurer que vous êtes en possession de la dernière version en vous fiant à la date de mise à jour indiquée ci-dessous :

08/03/2012

La formation modulaire de Tuteur Référent, reconnue par la C.P.N.E. (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi), s'inscrit dans une démarche particulière de professionnalisation visant à la formalisation d'une compétence professionnelle axée sur le tutorat, l'orientation et l'accompagnement des parcours de professionnalisation ; elle n'a pas de caractère qualifiant.

Au travers de séquences théoriques et pratiques, la formation repositionne les tuteurs au sein d'une organisation de travail apprenante, formalisée par le partage des savoirs, savoirs faire et savoirs être, le soutien des apprentissages professionnels, l'implication dans une dynamique de formation et de partenariat.

NB : un accord de branche rend obligatoire une séquence de formation minima (40 heures) des Tuteurs Référents nommés, pour entériner le financement des contrats de professionnalisation.

Cet axe est décliné au travers du module « Tuteur de proximité : les savoirs de base ».

Toutefois, une démarche de professionnalisation engagée sur les 120 heures proposées par le référentiel de formation nous paraît pertinente pour qualifier une pratique, développer une posture et une réelle réflexion sur la fonction de tuteur et une organisation de travail pertinente.

La formation est en ce sens déclinée en trois modules de 40 heures, accessibles selon le rythme, le projet, le parcours des tuteurs. Les trois sessions modulaires déclinées de manière successive, s'échelonnent sur une amplitude de 10 à 12 mois.

Elles peuvent également être abordées dans une temporalité plus longue, selon les parcours et besoins des professionnels ou structures.

CONDITIONS D'ACCES

Public visé :

Tout salarié d'un établissement de la Branche professionnelle, diplômé du secteur, disposant au minimum de trois ans d'activité et souhaitant se former à la fonction de tuteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Chaque séquence pédagogique alterne une pédagogie appropriative et participative, permettant d'analyser et de repérer la fonction de tuteur occupée par les professionnels engagés dans le cursus de formation et d'initier,

in situ, l'élaboration d'une pratique professionnelle mise en perspective par les échanges, les enseignements et les outils construits.

- Au travers des modules de formation, les stagiaires pourront ainsi :
 - **Acquérir des connaissances spécifiques** (textes réglementaires ...);
 - **Développer des compétences pédagogiques et techniques** dans la transmission de savoir et savoir-faire (outils, ressources, réseaux...);
 - **Penser et formaliser leur activité professionnelle développées** ;
 - **Analyser et formaliser l'ensemble des compétences de la fonction de tuteur référent** tels que:
 - La capacité à assurer une fonction de guidance ;
 - La capacité à inscrire la fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels d'une structure ou une organisation de travail ;
 - La capacité à transmettre des connaissances et à mettre en rapport des apprentissages, en situation ;
 - **Appréhender et accompagner les parcours et trajectoires professionnelles**

La formation s'appuie sur les acquis et expériences de chaque acteur du groupe ; cette mutualisation des pratiques et des ressources est un outil et un enjeu pédagogiques du projet porté par nos équipes.

En ce sens, la mobilisation d'un réseau professionnel de Tuteurs Référents est favorisée au sein d'une plateforme collaborative pédagogique et professionnelle. L'enrichissement de cette plateforme est porté par les contributions et les échanges de chaque promotion.

CONTENU ET DEROULEMENT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le contenu de la formation s'articule autour des trois modules de 40 heures (5 jours $\frac{1}{2}$ de formation), déclinés au travers de trois fonctions, tels que référencés dans le référentiel de formation et de compétences :

- Fonction 1 : L'organisation des parcours ;
- Fonction 2 : La co-construction des savoirs ;
- Fonction 3 : La supervision des parcours de formation.

Ces trois modules sont indépendants et constituent l'offre de formation globale (soit 120 heures) :

- **Un module obligatoire « Tuteur de proximité : les bases » ;**

- *Deux modules optionnels : le module « Tuteur de proximité : approfondissement » et le module spécifique « Tuteur référent ».*

Quel que soit le module, la formation se déroule en alternance et s'appuie sur les acquis et expériences de chaque acteur du groupe de formation. Chaque séquence inscrit la mise en situation professionnelle et les échanges interactifs du groupe comme fils conducteurs des apprentissages théoriques et des analyses communes des situations de travail.

Les objectifs professionnels par module de formation

- **Le module « Tuteur de proximité : les bases » (40 heures)**

Ce module est obligatoire pour les tuteurs de contrat professionnalisation. À caractère opérationnel, il s'agit pour les tuteurs formés, de maîtriser l'ensemble des compétences constitutives de la fonction de tuteurs référent :

- Assurer une fonction de guidance (accueil, accompagnement, orientation et coordination du parcours) ;
- Inscrire la fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels qui sont les leurs ;
- Transmettre des connaissances (pratiques, théoriques, législatives, déontologiques et éthiques, organisationnelles, spécifiques) ;
- Mettre en rapport des apprentissages (théoriques et pratiques) ;
- Construire ou participer à une séquence de formation et à des dynamiques collectives d'apprentissage ou de travail ;
- Assurer une fonction de socialisation et d'insertion ;
- Développer des compétences d'évaluation et s'inscrire dans une démarche collective d'évaluation (partenariat externe et interne).

- **Le module « Tuteur de proximité : approfondissement » (40 heures)**

Optionnel, ce module vise plus particulièrement à renforcer les acquis du module « Tuteur de proximité : les bases » pour des tuteurs dont la qualification est de niveau IV ou V.

Axé sur la connaissance des métiers du secteur et leurs modalités de certification (les référentiels, la nature des épreuves et supports), l'accompagnement pédagogique s'inscrira dans un soutien particulier de la posture de tuteur, référée à une réalité de travail, à une proximité d'accompagnement et d'évaluation.

Le lien avec les équipes pédagogiques et le (les) centre(s) de formation seront en ce sens opérationnalisés (contribution à certains modules, jurys et épreuves blanches ...). Les axes suivants seront particulièrement renforcés :

- La fonction de guidance et de construction d'une identité professionnelle (celle du stagiaire, celle du professionnel, e, tant que tuteur) ;
 - La fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels ;
 - L'analyse des pratiques et situations professionnelles (mise en situations) ;
 - Les écrits professionnels ;
 - La transmettre des connaissances et la mise en rapport des apprentissages théoriques et pratiques ;
 - La construction et la participation à une séquence de formation et à des dynamiques collectives d'apprentissage ou de travail ;
 - Le développement de compétences d'évaluation
- **Le module spécifique « Tuteur référent » (40 heures)**

Ce module, axé sur le développement de la fonction tutorale, est en lien avec la notion de Site Qualifiant ; il est également centré sur l'organisation, l'animation, la coordination, à l'interne des missions et pratiques de tutorat : le lien avec les organismes de formation, le projet d'accueil, sa mise en œuvre, sa régulation, l'organisation des parcours, le pilotage du projet du Site qualifiant sont autant de perspectives et d'axes de travail pouvant être développés, pensés, renforcés...

Il s'inscrit notamment dans une continuité de travail et de cursus (modules 1 et 2, autres formations de tutorat), de pratiques (liens avec les organismes de formation) et croisent les dynamiques et problématiques soulevés sur et par les territoires professionnels.

Le module visera en ce sens, à être inscrit dans une opérationnalité et une proximité de terrain d'une part et soutiendra l'acquisition de compétences individuelles et collectives en situation, d'autres parts.

Les axes suivants seront particulièrement développés :

- La fonction de guidance et de coordination articulée aux situations et contexte d'apprentissage (formation initiale et continue, formation par l'apprentissage, POST VAE) ;
- La fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels, en fonction des emplois, des activités ;

- Le travail en partenariat et en réseau (connaissance des dispositifs, des typologies des publics accueillis, de structures d'accueil, d'information et d'orientation ...) ;
- Le développement du tutorat dans les outils de type GPEC ;
- La coopération institutionnelle avec les organismes de formation (élaboration, régulation et évaluation de convention cadre, mise en place de coopérations interinstitutionnelles) ;
- La construction et la participation à une séquence de formation et à des dynamiques collectives d'apprentissage ou de travail ;

VALIDATION ET DISPENSES

Validation de la formation :

La formation est validée :

- Par la présence et l'implication effective aux différentes séquences modulaires inscrites dans le projet des tuteurs ;
- Par la qualité et la mise en réflexion de la pratique, des outils construits et mobilisés au travers du groupe et sur le terrain ;
- Par l'implication opérationnelle des stagiaires dans une démarche de tutorat, de régulation, d'évaluation.

Une attestation délivrée par la C.P.N.E qualifie la compétence et la fonction tutorale mobilisée.

Allègement et dispenses :

Les professionnels disposant des titres et diplômes suivants, sont dispensés systématiquement du module obligatoire et accèdent directement aux modules optionnels :

- Les titres de maître d'apprentissage ou de formateur terrain ainsi que le D.U de formateur terrain ;
- Les diplômes du CAFDES, DEI, DSTS, CAFERUIS, DEFM, DCS.

Les dossiers d'inscription et un entretien complémentaire permettent d'adapter les parcours de formation aux compétences acquises par les autres tuteurs sollicitant une demande d'allègement et/ou de dispenses.

Ces dernières peuvent être accordées en fonction des situations et acquis suivants : une formation courte ou universitaire (sciences de l'éducation, ergologie), l'animation de modules d'analyse des pratiques dans les cursus pédagogiques, un partenariat référencé et régulier avec des partenaires issus du champ de la formation professionnelle (vacations, jury d'examen,

certifications...), l'exercice en tant que tuteur de stage de stagiaires en formation (protocole de dispense et d'allègement).

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Une fiche de candidature renseignée, ci-jointe ;
- Les éléments complémentaires justifiant la demande d'allègement ;
- Une attestation de l'employeur autorisant le salarié à suivre la formation (un, deux ou trois modules), pour laquelle il s'engage à prendre en charge les frais pédagogiques et administratifs associés (PAUF ...).
 - ⇒ Dans le cas d'une prise en charge effectuée par un autre organisme (autre OPCA, AGEFIPH...), il est nécessaire de joindre le justificatif de celle-ci.
- 2 photos

VOLUME HORAIRE ET RYTHME

La formation, pour un cursus complet, a une durée totale de 120 heures et s'échelonne sur 10 mois (17 journées de formation) ; elle démarrera au cours du dernier trimestre 2012 (octobre 2012) ; les journées constitutives d'un même module seront échelonnées sur une amplitude d'un trimestre environ, à raison de deux à quatre journées par mois pour chaque module.

Une interruption d'un trimestre scandera chacun des modules afin de favoriser l'appropriation des acquis et la mise en pratique, la capitalisation des apprentissages en intersessions, la poursuite et l'organisation du parcours. Selon les demandes et le nombre de stagiaires, deux groupes en simultané pourront être constitués.

AMPLITUDE ET DATES DES SESSIONS

D'octobre 2012 à juin 2013 :

Module I	module II	Module III
	Jeudi 31 janvier 2013	Mercredi 11 avril 2013
Jeudi 25 octobre 2012	Jeudi 07 février 2013	Jeudi 16 mai 2013
Jeudi 8 novembre 2012	Jeudi 21 février 2013	Jeudi 23 mai 2013
Jeudi 15 novembre 2012	Jeudi 07 mars 2013	Jeudi 6 juin 2013
Jeudi 29 novembre 2012	Jeudi 21 mars 2013	Jeudi 13 juin 2013
Jeudi 13 décembre 2012	Jeudi 28 mars 2013	Jeudi 27 juin 2011
Information collective : le jeudi 27 septembre 2012 à 9 heures		

LIEU ET COÛT DE LA FORMATION

Lieu de formation :

I.R.T.S. Paca et Corse

20, Bd des Salyens - 13008 MARSEILLE

Coût prévisionnel

460 € par module

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

I.R.T.S PACA & CORSE

Service Communication & Scolarité

20 Bd des Salyens - BP 133 13267 MARSEILLE CEDEX 08

☎ 04 91 76 99 00

Site Internet : www.irts-pacacorse.com

Période d'inscription:

Envoi du dossier d'inscription complet

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2012

I.R.T.S./PACA CORSE
20 Boulevard des Salyens BP 133
13267 MARSEILLE cedex 08

*Photo
obligatoire*

**FICHE DE CANDIDATURE À LA FORMATION
DE TUTEUR REFERENT**

NOM : (en majuscule) :

Prénom :

Nom marital (éventuellement) :

Situation de famille :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Mail et téléphone personnels :

Structure et coordonnées de l'Établissement Employeur :

.....

.....

Fonction occupée :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Diplômes ou qualifications obtenus :

Expériences professionnelles en lien avec la fonction de tutorat :

.....

.....

.....

Quel est le fonds d'assurance formation (FAF) auquel adhère votre établissement employeur ?

.....

Remarques éventuelles permettant de compléter le dossier du candidat :

.....

.....

.....